



LA PLAINE DES PALMISTES

ARRETE N° 20/2016
PORTANT RETRAIT DE LA DELEGATION
CONSENTIE A MONSIEUR JACQUES GUERIN, 7^{ème} ADJOINT

Le Maire de La Plaine des Palmistes ;

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté n° 19/2014 en date du 16/05/2014 par lequel il a délégué une partie de ses fonctions à titre permanent à Monsieur Jacques GUERIN, 7^{ème} Adjoint, pour les affaires relatives :

- ✓ au commerce, l'artisanat
- ✓ la culture
- ✓ la vie associative en lien avec la culture

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'arrêté n° 19/2014 en date du 16/05/2014 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques GUERIN, 7^{ème} Adjoint, est rapporté.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché partout où besoin sera, inscrit au registre des arrêtés de la commune et au recueil des actes administratifs de la commune. Copie en sera adressée à Monsieur Jacques GUERIN, à Madame la sous-préfète de Saint-Benoit. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le receveur municipal.

Fait à La Plaine des Palmistes, le 08 FEV. 2016



Certifié exécutoire compte tenu de la réception
au représentant de l'Etat le 08 FEV. 2016
Publié par voie d'affichage le 08 FEV. 2016
Et notifié le 08 FEV. 2016

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20160208-AR20-2016-AR
Date de télétransmission : 08/02/2016
Date de réception préfectorale : 09/02/2016